



MRC de Témiscamingue

Angliers  
Béarn  
Belleterre  
Duhamel-Ouest  
Fugèreville  
Guérin  
Kipawa  
Laforce  
Laniel (TNO)  
Latulipe-et-Gaboury  
Laverlochère  
Lorrainville  
Moffet  
Nédélec  
Notre-Dame-du-Nord  
Rémigny  
St-Bruno-de-Guigues  
St-Édouard-de-Fabre  
St-Eugène-de-Guigues  
Témiscaming  
Ville-Marie

MRC de  
Témiscamingue

## AVIS PUBLIC

### RÉVISION DE LA FACTURATION À L'ÉCOCENTRE DE FABRE À COMPTER DE JANVIER 2015

Je, soussignée, donne avis que conformément à la résolution n° 10-14-424, entérinée par le conseil des maires à sa séance du 15 octobre 2014, la MRCT avise la population du Témiscamingue d'une révision de la facturation à son Écocentre, situé au 641, route 391 à Fabre, et ce, à compter de janvier 2015.

Cette nouvelle procédure consiste à ne plus facturer les entrepreneurs en construction ainsi que les transporteurs de conteneurs qui apporteront des résidus en provenance du **résidentiel (citoyen)**, à condition que les matières soient **triées par catégories**.

Les entrepreneurs et les transporteurs qui s'engageront à trier les matières qu'ils apporteront à l'Écocentre, et qui proviendront d'un citoyen, ce dernier ne devrait plus être facturé pour la disposition de ses matières.

Toutefois, si l'entrepreneur ou le transporteur décharge les matières pêle-mêle (**sans les trier**), il recevra une facture de **200 \$ la tonne** (qu'il peut réclamer auprès de son client).

De la même façon, le citoyen qui apportera lui-même ses matières à l'Écocentre et qui ne voudra pas les trier sera facturé directement (200 \$ la tonne). Dans le cas inverse, s'il les trie, aucun frais ne sera chargé.

Pour ce qui est des **industries, des commerces ou des institutions (ICI)**, ceux-ci **seront facturés** selon l'ancienne charte de prix, en fonction du type de matières (si elles sont triées ou non). Celui qui apportera le voyage (transporteur de conteneur, entrepreneur ou l'ICI lui-même) sera facturé directement et réclamera les frais à son client, s'il y a lieu.

Pour plus d'informations sur la procédure de facturation, sur la charte de prix ou sur les matières acceptées, veuillez communiquer avec l'Écocentre au **819 634-2233**.

**Donné à Ville-Marie, ce 15<sup>e</sup> jour de décembre 2014.**

Lyne Gironne  
Directrice générale – secrétaire-trésorière  
MRC de Témiscamingue

*Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue*

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Télécopieur : 819 629-3472

Courriel : [mrc@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:mrc@mrctemiscamingue.qc.ca)

Site Internet : [www.mrctemiscamingue.qc.ca](http://www.mrctemiscamingue.qc.ca)



(MRCT, 5 décembre 2014 / kp)